

RALLYE DE REGULARITE SPORTIF

Ce qu'il faut savoir :

Les conseils du Président du Comité Champagne Ardenne :

Les concurrents admis :

-Titulaires d'une licence à l'année Nationale Régularité ou tout autre licence FFSA « pratiquant » autorisant la pratique de la discipline RALLYE,
-Titulaires d'un titre de participation « NATIONAL REGULARITE » délivré le jour des vérifications de l'épreuve sur présentation d'un certificat délivré par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins de non contre-indication à la pratique du Sport automobile,
Pour les navigateurs, ces Titres de Participations peuvent être délivrés à partir de l'âge de 16 ans à la date d'émission du Titre, autorisation parentale requise pour les mineurs - Tarif : 45€
-Pendant l'épreuve, et principalement lors des Tests de Régularité, les 2 doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (Normes Européennes minimum). Le port de vêtements recouvrant bras et jambes est obligatoire, sans que cela soit obligatoirement une combinaison ignifugée.
Chaque concurrent doit obligatoirement porté sur son bulletin d'engagement la catégorie de MOYENNE CHOISIE, à savoir HAUTE, INTERMEDIAIRE, BASSE, Ce choix ne pourra être modifié pendant l'épreuve, sauf au moment des Vérifications Administratives, pour être validé pour l'épreuve, ce changement devra avoir l'Autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Les voitures autorisées :

Toutes les voitures engagées en catégorie Régularité Historique devront avoir un « Laissez-passer de Véhicules pour Parcours de Régularité Historique » (délivrance rapide par FFSA, documents sur le site www.sport-auto-champagne-ardenne.com ou un Passeport Technique Historique FIA (PTH)

L'ensemble des voitures doivent être conforme au code de la route français et munie à bord d'un triangle de signalisation et d'un extincteur de 2kg minimum, l'utilisation des produits BCF et NAF étant interdite. Celui-ci, s'il est situé dans l'habitacle doit être soigneusement arrimé et installé de façon à ne pas être pointé directement dans la direction de la tête des occupants.

2 catégories peuvent être admises :

- CATEGORIE REGULARITE HISTORIQUE : voitures jusqu'au 31/12/1981 avec le ou les documents précités,
Pour les concurrents ayant choisi les moyennes « haute » il est nécessaire que la voiture soit équipée d'un arceau de sécurité respectant ou dépassant la spécification utilisée sur les voitures de même modèle à l'époque. Les cages en aluminium sont interdites et quelque soit le type de sièges pilotes et copilotes, le véhicule devra être équipé de harnais de sécurité.
- CATEGORIE REGULARITE PRESTIGE : Voitures de Grand Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière.

Les organisateurs peuvent également prévoir un classement par type d'équipements autorisés : par exemple un classement sans instruments additionnels autre que le compteur kilométrique équipant la voiture et un chronomètre et un autre classement avec les équipements disponibles pour la Régularité.

En RALLYE DE REGULARITE SPORTIF, les lignes d'arrivée et toute autre ligne de chronométrage ne sont pas indiquées dans le road-book, toutefois la fin d'un test de régularité ne peut se situer à plus de 1000 mètres en amont du panneau fin de zone de contrôle (point stop),
La distance des Tests de Régularité ne peut être inférieure à 3 km et le temps minimum (moyenne haute) imparti pour effectuer un test de régularité ne peut être inférieur au temps réalisé par une voiture du même type inscrite en VHC X par 1.3.

Exemple : une voiture engagé en VHC réalise pour effectuer les 10 km d'une ES un temps de 6mn soit une moyenne de 100 Km/h, le temps imparti par les organisateurs pour les VHRS (MOYENNE HAUTE) sur ce Test de Régularité sera donc de 7mn et 48 sec, soit une moyenne impartie de 76,92 km/h.

Chaque Test de Régularité a dans chaque catégorie une moyenne différente qui doit être indiquée au départ des étapes ou des secteurs.

A votre disposition, Jean-Claude LEUVREY.